

JEAN-FRANÇOIS CARON

*Biographie*

# GEORGE BROWN

La Confédération et  
la dualité nationale



*A* Collection  
Agora canadienne





# George Brown

*La Confédération et la dualité nationale*

COLLECTION AGORA CANADIENNE  
DIRIGÉE PAR JEAN-FRANÇOIS CARON

Le façonnement de la société canadienne est intimement lié à de nombreux intellectuels qui lui ont donné forme et qui ont cherché à l'influencer à partir d'une vision du bien commun qui leur était propre. Que ce soit pour des considérations liées à l'unité nationale, à la gestion du pluralisme ethnoculturel, au nom d'une cohabitation équitable entre ses peuples ou d'une société plus juste, la réflexion de ces personnes a permis de donner une orientation à notre société que l'on ne peut pleinement apprécier sans une fine compréhension du sens profond de leur pensée. La collection « Agora canadienne » cherche précisément à faire connaître ces hommes et ces femmes qui ont donné une substance intellectuelle à ce qui caractérise les idées qui animent la société politique canadienne. Cette nécessité est d'autant plus pertinente que ces idées sont au cœur des grands débats politiques qui ont cours au sein de notre société. Dans cette perspective, leur compréhension est une condition *sine qua non* à une sphère publique informée. Cette collection considère que le monde des idées doit être accessible au plus grand nombre de personnes et non pas simplement à une minorité.

JEAN-FRANÇOIS CARON

# George Brown

*La Confédération et la dualité nationale*



**Presses de  
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des arts du Canada et de la Société d'aide au développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Financé par le gouvernement du Canada  
Funded by the Government of Canada

Canada

Maquette de couverture : Laurie Patry

Mise en pages : **Santo** *graph*

ISBN : 978-2-7637-3126-1

PDF : 9782763731278

© Les Presses de l'Université Laval 2017  
Tous droits réservés. Imprimé au Canada  
Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2017

Les Presses de l'Université Laval  
[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

*À mon ami Gabriel Loubier,  
un bâtisseur du Québec moderne  
à qui l'histoire n'a pas rendu  
tout le mérite qui lui revient.*





# Table des matières

Remerciements . . . . . IX

Introduction . . . . . 1

## Chapitre 1

Deux manières d'interpréter le constitutionnalisme  
de 1867 . . . . . 11

    L'historiographie majoritaire . . . . . 13

    La Confédération : un projet quasi fédéral . . . . . 26

    L'historiographie minoritaire . . . . . 39

## Chapitre 2

La domination politique et culturelle du Canada français  
avant 1867 . . . . . 55

    Le courant *clear grit* et la critique de la domination  
    canadienne-française . . . . . 57

    De l'Acte constitutionnel à l'Acte de l'Amérique du  
    Nord britannique : un combat du Canada anglais  
    pour la liberté politique . . . . . 68

    La non-domination : un idéal inhérent  
    au fédéralisme . . . . . 72

## Chapitre 3

George Brown et le fédéralisme canadien. . . . . 83

Le congrès de 1859 et le fédéralisme de 1867. . . . . 85

    Les défis de l'unité politique et la nouvelle nationalité  
    canadienne chez les pères fondateurs . . . . . 98

Conclusion . . . . . 107

Annexe . . . . . 113

## REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec qui a généreusement contribué, grâce au Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise, à la réalisation de cette étude, plus particulièrement à son gestionnaire de l'époque, M. Olivier Lavoie.

Je désire également remercier les responsables du *Bulletin d'histoire politique* qui m'ont permis de reprendre en partie une analyse déjà publiée dans leurs pages (George Brown, le fédéralisme canadien et le principe d'autodétermination, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 2, 2008, p. 303-314). Pour la même raison, je désire remercier les responsables de la revue *Politique et sociétés* qui m'ont accordé le même droit (L'héritage républicain du fédéralisme : une théorie de l'identité nationale dans les fédérations multinationales, *Politique et sociétés*, vol. 25, n°s 2-3, 2006, p. 121-146).



# INTRODUCTION

Lorsqu'ils pensent à la fondation du Canada en 1867, la plupart des Canadiens font immédiatement référence à John A. Macdonald... et à sa personnalité colorée! Ainsi, il est aujourd'hui inutile de rappeler son alcoolisme<sup>1</sup>, son racisme envers les membres des Premières Nations, sa propension à provoquer en duel

- 
1. Les témoignages historiques concernant l'alcoolisme de Macdonald sont légion. À l'occasion d'une élection complémentaire en janvier 1864, Macdonald surprit les électeurs présents en vomissant sur la scène durant son discours en raison d'une consommation trop abondante d'alcool au préalable. Dans sa biographie de Macdonald, l'historien Richard Gwyn explique qu'il devait souvent s'agripper fermement à son pupitre lors des débats afin de ne pas s'effondrer sous l'effet des effluves enivrantes de Bacchus. L'historien Ged Martin explique pour sa part que certains projets de loi de Macdonald furent défaits en raison de son incapacité à prendre la parole en Chambre. Lors de la Conférence de Londres, quelques mois avant la Confédération, Macdonald mit le feu à sa chambre d'hôtel, tout en s'infligeant de graves brûlures à la suite d'une soirée arrosée au Westminster Palace Hotel. L'alcoolisme de Macdonald a également eu des conséquences sur la sécurité nationale. En juin 1866, après l'invasion du Canada par un groupe de Féliens, Macdonald ne fut pas en mesure de prendre les mesures défensives appropriées en sa qualité de ministre responsable de la milice parce qu'il était trop ivre pour lire les télégrammes envoyés à son bureau.

des collègues de l'Assemblée législative<sup>2</sup> ou encore le fait qu'il ait dirigé l'un des gouvernements les plus corrompus de l'histoire canadienne<sup>3</sup>.

Pour le citoyen lambda, le nom de George Brown est peu évocateur. Cet oubli est toutefois extrêmement malheureux, dans la mesure où les idées qui façonnèrent l'ordre politique canadien doivent beaucoup plus à ce dernier qu'à celui qui est devenu notre premier premier ministre. En effet, alors que Brown était un farouche partisan du fédéralisme et de l'autonomie communautaire, Macdonald était pour sa part réfractaire à ces idées et n'a jamais hésité à affirmer ouvertement qu'il aurait préféré l'établissement d'un système unitaire et centralisé similaire à celui de la Grande-Bretagne de l'époque. Paradoxalement, Macdonald est aujourd'hui célébré pour sa contribution à la fondation du pays, malgré son opposition de principe acharnée contre ce qui allait finalement contribuer par la suite à nous définir collectivement en tant que Canadiens. À l'inverse, Brown est relégué aux oubliettes de l'histoire politique canadienne. Voilà un exemple illustrant à quel point l'histoire est parfois cruelle envers certains hommes.

Cette négligence est encore plus injuste dans la mesure où ce fut grâce à Brown que le processus qui a finalement mené à la Confédération a pu être enclenché

- 
2. Le 16 février 1849, il avait provoqué en duel le solliciteur général.
  3. En échange de l'obtention du contrat de chemin de fer devant relier l'Ontario à la Colombie-Britannique, le Parti conservateur de John A. Macdonald a reçu la somme de 350 000 \$ (l'équivalent de 7 millions en dollars d'aujourd'hui). Macdonald a personnellement reçu 45 000 \$ (1 million en dollars d'aujourd'hui).

le 19 mai 1864<sup>4</sup>. C'est en effet à cette date qu'une motion, adoptée par l'Assemblée législative du Canada-Uni par 59 voix contre 48, donna naissance un mois plus tard à une grande « coalition nationale » unissant des individus qui étaient jusqu'alors des ennemis politiques, dont les plus farouches étaient Brown et Macdonald. C'est cet événement qui a constitué le point de départ de changements politiques considérables qui accoucha d'une solution fédérale trois ans plus tard. Sans la difficile décision prise par Brown de faire la paix avec Macdonald<sup>5</sup>, le Canada aurait pu prendre une forme bien différente de celle que l'on connaît aujourd'hui.

Il importe toutefois de comprendre que cet oubli au sujet du rôle de Brown va au-delà de la simple anecdote historique. Il est symptomatique d'une façon très particulière que la plupart des historiens et des politologues ont de concevoir et d'apprécier notre système politique. En effet, pour les intellectuels tant canadiens-anglais que québécois, il n'était pas dans l'intention des pères fondateurs d'utiliser le fédéralisme en vue de faire du Canada

---

4. Macdonald s'était d'ailleurs opposé à cette motion.

5. La relation tendue entre les deux hommes remontait à 1849 au moment où Brown fut chargé d'enquêter sur des allégations de mauvais traitements à la prison de Kingston. Les révélations contenues dans le rapport Brown firent référence à « des actes d'oppression effrayants ». Ces conclusions furent alors sévèrement critiquées par Macdonald, qui était le député de Kingston. En outre, la tension avait atteint son apogée en 1858 alors que Macdonald fut en mesure, grâce à un stratagème politique, de renverser le gouvernement dirigé par Brown moins de 4 jours après avoir lui-même démissionné de son poste de premier ministre.

un partenariat binational<sup>6</sup> entre le Canada français et le Canada anglais. En fait, les historiens et les politologues des « deux solitudes » considèrent que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) avait été souhaité dès le départ comme étant très centralisateur, ce qui a fait dire à certains que le Canada était en fait une « quasi-fédération<sup>7</sup> ». C'est d'ailleurs dans cette perspective que Ramsay Cook a affirmé dans son mémoire devant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) que « les auteurs, anglophones comme francophones, semblent maintenant d'accord pour reconnaître qu'en 1867 un esprit de centralisation dominait<sup>8</sup> ». Cette perception est grandement redevable à l'attitude réfractaire de Macdonald envers l'AANB. Pour ce dernier, le fédéralisme était synonyme d'un régime politique faible et divisé qui avait entraîné la guerre de Sécession aux États-Unis. C'est la raison pour laquelle, derrière une façade fédérale, les rédacteurs de la constitution canadienne – plus particulièrement Macdonald – auraient fait en sorte de lui donner une tendance centralisatrice. Il n'y aurait donc pas eu à l'époque de véritable volonté de reconnaître la réalité binationale et biculturelle du pays et de mettre en place des institutions garantissant un droit à l'autodétermination pour chaque groupe natio-

- 
6. Il serait hautement hasardeux de parler de fédéralisme multinational à l'époque, dans la mesure où les autochtones ne furent même pas considérés dans les discussions.
  7. Marc Chevrier, « Une conversation sur l'incapacité politique au Québec », dans *Argument*, vol. 7, n° 2, 2005, p. 64.
  8. Ramsay Cook, *L'autonomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte, 1867-1921*, Études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969, p. 7.



nal. En vertu de cette thèse, le fédéralisme qui fut mis en place n'en était qu'un de façade et il était voué à se centraliser avec le temps, un phénomène auquel Macdonald a grandement contribué de son vivant. En ce sens, il serait aisé de conclure que l'idéal normatif du partenariat fédéral multinational n'avait aucun fondement en 1867.

S'il faut en croire cette historiographie, l'introduction d'un nouveau système politique à l'époque avait été rendue nécessaire en raison de circonstances qui n'avaient rien à voir avec la volonté de transformer le pays en partenariat entre différents peuples. Nos pères fondateurs n'auraient pas été animés par un idéal moral du vivre-ensemble en contexte multinational. Au contraire, il est généralement admis que leurs préoccupations étaient dictées par des considérations très pratiques, plus particulièrement la volonté de se protéger militairement contre les États-Unis, le désir de créer un marché économique intégrant toutes les colonies et la volonté de mettre fin à l'instabilité gouvernementale chronique inhérente aux arrangements constitutionnels de l'Acte d'union de 1840. C'est ce qui a fait dire à Jean-Charles Bonenfant que, « contrairement à leurs prédécesseurs américains de 1787, les pères de la Confédération n'étaient pas de profonds penseurs citant Locke, Hobbes ou Montesquieu, mais des avocats, des journalistes et des hommes d'affaires à la recherche de compromis<sup>9</sup> ».

---

9. Jean-Charles Bonenfant, « L'esprit de 1867 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XVII, n° 1, juin 1963, p. 21. L'historien Peter Waite partage aussi l'avis selon lequel le projet des pères de la Confédération était lié à des motivations purement pragmatiques.

Pour sa part, Lionel Groulx affirmait que nos pères fondateurs avaient « un esprit peu spéculatif, dépassant à peine les questions pratiques d'administration et de finance<sup>10</sup> ». Comme les Canadiens français étaient opposés à toute forme d'union législative, ils forcèrent au compromis fédéral des individus – comme Macdonald – qui n'y croyaient guère.

Pareille interprétation qui est propre à une majorité d'analystes de l'histoire du fédéralisme canadien cache malheureusement la richesse des débats qui animaient les pères fondateurs de l'époque qui, contrairement à ce qu'affirmait Groulx<sup>11</sup>, étaient influencés par une conception du vivre-ensemble et un idéal de liberté collective qui contribuent à montrer que ces derniers voyaient dans le fédéralisme un principe gouvernemental propice à l'épanouissement et à l'autodétermination de ses composantes nationales. Cet idéal peut justement être compris et apprécié à la lumière des discours de Brown, qui était à l'époque le chef politique des *Grits* – le courant libéral du Canada-Ouest – ainsi que l'auteur de la motion du 19 mai 1864. Dans cette perspective, l'oubli quant à l'importance de Brown dans la fondation du pays nous empêche d'avoir une lecture alternative relativement aux principes et aux objectifs de notre système politique. Pour Brown, le fédéralisme n'était pas qu'une solution de compromis en vue d'obtenir l'assentiment des Canadiens français. Au contraire, c'est ce

---

10. Lionel Groulx, *La confédération canadienne*, Montréal, Stanké, 1978, p. 232.

11. Il considérait également qu'il serait hasardeux de prêter de grandes idées à nos pères fondateurs, Lionel Groulx, *La confédération canadienne*, p. 26.